

**CTSD du mardi 18 juin 2019**

Depuis plusieurs mois, enseignants, parents, élus se sont mobilisés contre la Loi dite "pour une école de la confiance". Après des manifestations régionales, nationales, des journées de grèves, des interpellations d'élus, des réunions publiques, le texte final actuel tient compte, pour partie, de la mobilisation collective. Si la loi comporte de nombreux points inacceptables, il convient également de mesurer ce qui a pu être évité par notre mobilisation collective: le statut de directeur, les EPSF, la suppression des allocations familiales, l'interdiction du port de signes religieux par les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires, la pérennisation des jardins d'enfants...

Il convient également de mesurer ce qui passe avec le texte final:

- **la mise en place de l'école du tri social** avec les établissements internationaux, dissimulé par la nécessité de donner un cadre juridique aux expérimentations,
- **le transfert de fonds publics vers le privé**, caché sous la scolarisation obligatoire à 3 ans,
- **la précarisation du métier d'enseignant** par l'arrivée des étudiants contractuels devant les élèves, vendu comme la mise en place du pré-recrutement
- **la mise au pas de la critique** du CNESE, des enseignants, sous couvert d'exemplarité et de pilotage par l'évaluation
- **la mise sous tutelle des INSPE, le contrôle des contenus d'enseignement** au nom du nécessaire retour aux fondamentaux

Le SNUipp-FSU continue de s'opposer à cette loi de démantèlement de l'école et continuera ses interventions, informera largement l'opinion publique sur les conséquences de ces choix pour l'école. A la rentrée prochaine, notre département perdra 13 postes. Si la démographie de l'Ardèche est anticipée comme déclinante, ce seul critère ne peut être mis en avant pour justifier une telle saignée.

**Au premier rang des reculs de la rentrée : la quasi disparition du dispositif Plus de Maîtres que de Classes.** Alors que les équipes s'étaient investies dans des projets solides pour les élèves de cycle 2, alors que le département avait accompagné cette mise en place par de la formation continue, alors que notre profession plébiscite cette organisation, le ministre détruit tout le travail engagé, sans l'avoir même évalué, pour financer le dédoublement des classes de CP-CE1 en REP. Nous rappelons que le PDMQDC concernait aussi des écoles hors-REP en Ardèche. Nous observons et entendons la désillusion des équipes et des personnels concernés qui observent le gâchis et n'attendent plus rien du flot de confiance, médiatiquement relayé, ruisselant du ministère.

**Autre problématique qui perdurera à la rentrée: les postes ASH et particulièrement ceux du RASED.** Nous actons positivement la création d'un poste de maître E à la rentrée sur Lablachère suite à la mobilisation de nos collègues, accompagnés par le SNUipp-FSU. Nous rappelons toutefois qu'à partir de 2008, un tiers des postes RASED a été supprimé au plan national comme départemental alors que les effectifs départementaux d'élèves, sur la décennie, ont très peu bougé. Notre département a ainsi perdu 16 postes de maître G et un quart des postes de maître E. Les conséquences sur le terrain pour les écoles et les personnels RASED sont sans appel. Nos collègues nous le rappellent fréquemment: ils sont trop souvent seuls face à la difficulté scolaire. Les réponses institutionnelles que sont les pôles ressources et une bonne cuillère de fondamentaux à chaque réunion ou formation ne suffisent pas ! Ce que nous souhaitons, c'est un traitement équitable des élèves sur le territoire, c'est la présence de personnels formés (et qui partent donc en formation), dans toutes les options, rééducateurs compris. Notre département connaît, de nouveau, une situation de vacance de postes ASH à l'issue du mouvement. Cette situation résulte de la conjonction de deux choses:

- l'insuffisance ou l'absence de départ en formation spécialisée dans certaines options
- l'interdiction faite aux collègues non formés d'arriver sur un poste de maître E au mouvement à titre provisoire

**Pour le SNUipp-FSU, à la rentrée, ces postes doivent être tous occupés afin qu'une aide soit apportée aux élèves.** C'est pourquoi il a rappelé à la profession les éléments de la circulaire mouvement. Ce faisant, 43 collègues titulaires d'un poste se sont saisis de l'opportunité inscrite dans les modalités du mouvement qui leur permet de demander à expérimenter un poste ASH en délégation rectorale. Si le vivier de personnels formés ne peut grossir pour l'instant faute de départ, le nombre de candidatures sur les 7 postes de maîtres E vacants démontre l'intérêt de la profession pour le soutien aux élèves en difficulté.